



MUNICIPALITÉ SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

CONTRAT D'ADHÉSION – SALLE D'ENTRAÎNEMENT

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU MEMBRE

Nom du membre : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Date naissance : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Nom du tuteur si moins de 18 ans : _____

1. La municipalité de Sainte-Rose-de-Watford accorde, pour la durée de l'adhésion et sous réserve des conditions d'adhésions énoncées ci-après, les droits et privilèges suivants : l'utilisation des installations de la salle d'entraînement appartenant à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.
2. La durée d'adhésion accordée à chaque membre ne peut excéder un an, à compter de la date du présent contrat et se termine le _____ ou plus tôt, s'il y a entente, suspension par la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford ou révocation par l'une des parties du contrat pour des motifs jugés majeurs (mortalité du participant, accident majeur, etc.).
3. Le versement pour le prix d'une adhésion est payable à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford lors de la signature du contrat. La première année d'ouverture de la salle d'entraînement, soit les douze mois entre le 15 décembre 2017 et le 15 décembre 2018, il n'y aura aucun frais d'adhésion puisque la salle a bénéficié d'une subvention du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
4. Par la présente, le membre déclare qu'il est médicalement apte à participer aux exercices physiques et à utiliser les équipements qui sont mis à sa disposition. Il déclare ignorer toute incapacité physique, médicale, ou autre maladie, pouvant nuire à sa condition physique ou sa santé et décharge la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford de toutes responsabilités découlant de son entraînement et de son état de santé.
5. Le membre ne pourra être libéré de ses obligations de paiement ni ne pourra se prévaloir d'un remboursement en raison d'absence, de désistement ou en raison de changement intervenu dans sa condition physique.
6. Le membre comprend qu'en signant le présent contrat et en payant le dépôt non remboursable de 25\$ pour la carte d'accès à puce, il en a l'entière responsabilité et ne doit pas la prêter à un non-membre sous aucune considération. Cette carte contient un code qui est expressément relié à votre inscription et votre nom et chaque entrée/sortie sont répertoriés dans la base de données de la serrure.
7. La municipalité de Sainte-Rose-de-Watford ne se porte pas garante des biens personnels d'un membre et ne sera pas tenue responsable du vol, de la perte, des dommages survenus aux biens personnels et effets de tout genre.

8. Le membre doit pendant toute la durée de l'utilisation de la salle d'entraînement user du bien avec prudence et diligence, c'est-à-dire qu'il doit en faire un usage raisonnable. De plus, la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford recommande la présence d'un minimum de deux personnes sur place pour assurer la sécurité des membres.
9. Le membre est informé qu'un système de caméras de surveillance est en place afin de rendre les lieux plus sécuritaires. Les informations obtenues de ce système pourraient être utilisées **seulement** : en cas de négligence, de vol ou tout autre motif sérieux.
10. Le membre a l'obligation de se conduire de façon à ne pas troubler la jouissance normale des lieux des autres membres.
11. Les lois et règlements concernant les clauses de ce présent contrat doivent être considérés comme des obligations au présent contrat.
12. Le non-respect de ces règlements entraîneront des mesures correctives allant d'un premier avis jusqu'à la suspension. Il se verra alors refuser tout accès au à la salle d'entraînement. Le contrat sera par le fait même annulé et sa carte d'accès sera désactivée.
13. Une tenue vestimentaire conformément aux règlements est obligatoire : survêtement(s) (manches courtes ou longues), espadrilles **PROPRES** et l'utilisation de la serviette pour s'allonger sur les surfaces d'appui du corps sur un appareil.

DÉCLARATION DE L'USAGER

- Suite à la lecture du présent contrat d'adhésion à la salle d'entraînement de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford je, _____
_____ m'engage à respecter les conditions du présent contrat et reconnait en avoir reçu une copie.
- Je certifie que les renseignements fournis dans le présent contrat sont exacts.
- En tant que tuteur de _____ et suite à la lecture du présent contrat d'adhésion à la salle d'entraînement de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford je, _____ m'engage à faire respecter les conditions du présent contrat et reconnais en avoir reçu une copie.

Signé à Sainte-Rose-de-Watford, ce _____

Signature du membre (ou tuteur)

Signature représentant municipalité

RÈGLEMENTS

- Être âgé de 16 ans minimum (signature d'un tuteur obligatoire).
- Si âgé de moins de 18 ans, suivre un plan d'entraînement prescrit par un kinésiologue ou tout autre intervenant reconnu par la médecine sportive (ce règlement est applicable pour chaque nouveau membre et/ou lors de son renouvellement).

- Inscription obligatoire (prénom, nom, arrivée, départ) sur la feuille de présence mise à la disposition des membres sur la petite table dans le couloir.
- Espadrilles **PROPRES** à usage unique pour l'intérieur.
- Déposer une serviette sur les principales surfaces d'appui du corps.
- Nettoyer les poignées, les tableaux des appareils et autres équipements suite à l'entraînement.
- Déposer sur le tapis à cet effet, tous les poids, haltères lors de l'entraînement.
- Utiliser les poubelles prévues pour les rebus.
- Il est strictement défendu de fumer.
- Ne pas être en état de consommation (drogue, alcool ou substances illicites).
- Agir de façon respectueuse et bienveillante envers les autres usagers.
- Ne pas faire de promotion ou de sollicitation à des fins privées.
- Agir de façon respectueuse avec le matériel et les lieux, remettre en place le matériel utilisé.
- Utiliser le matériel d'entraînement à des fins de bien-être et d'amélioration de la condition physique. (il est de votre responsabilité de voir à votre santé.)
- Rapporter promptement au bureau municipal toute défectuosité ou autre situation indésirable ou dangereuse.

Si un bris de matériel est occasionné par une mauvaise utilisation de celui-ci, le coût de la facturation de la réparation ou de son remplacement devra être assumé par la personne fautive.

AVIS

1^{er} avis écrit

2^e avis écrit suspension d'une semaine (code de la carte d'accès bloquée)

3^e avis écrit annulation de l'abonnement sans compensation

DÉCLARATION DE L'USAGER

- Suite à la lecture des règlements de la salle d'entraînement de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford je, _____ m'engage à respecter ceux-ci et reconnait en avoir reçu une copie.
- En tant que tuteur de _____ et suite à la lecture desdits règlements de la salle d'entraînement de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford je, _____ m'engage à faire respecter les règlements et reconnais en avoir reçu une copie.

Signé à Sainte-Rose-de-Watford, ce _____

Signature du membre (ou tuteur)

Signature représentant municipalité